

COMMUNE DE SAINT ETIENNE DE CHIGNY

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 19 octobre 2017

L'an deux mil dix-sept, le dix-neuf octobre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de St Etienne de Chigny dûment convoqué le douze octobre deux mil dix-sept, s'est réuni à la Salle du Bellay en séance ordinaire, sous la présidence de M. Patrick CHALON, Maire.

Etaient présents : M. Patrick CHALON, Maire, Mmes Agnès DEMIK, Huguette MAUDUIT et M. Didier MORISSONNAUD, Adjoint au Maire,
Mmes Brigitte BESQUENT, Florine CHAUDAT DULBECCO, Brigitte ROILAND et Lucile TESTE et MM, Serge DARCISSAC, Patrick DEBOISE, Didier LEMOINE, Philippe PARENT et Régis SALIC, Conseillers Municipaux.
Etaient excusées : Mme Lydia PULUR DESGROPPES donne pouvoir à M. Philippe PARENT
Mme Anne-Sophie FRANCOIS

LECTURE ET COMMENTAIRES DU DERNIER COMPTE-RENDU DE CONSEIL

Monsieur le Maire ouvre la séance, rappelle les délibérations prises lors du conseil municipal du 14 septembre 2017 et donne la parole aux membres présents.

Vu l'assentiment constaté des Membres présents,

Le Conseil Municipal décide d'accepter, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 14 septembre 2017, tel qu'il est transcrit au présent registre des délibérations.

Puis il a été procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Didier MORISSONNAUD ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées. En outre, il a été décidé d'adjoindre à ce secrétaire, Mme Aurélie BRETTE BOURSIN, qui assistera à la séance mais sans y participer.

En ouverture de séance, et sur demande de Monsieur le Maire, le conseil accepte à l'unanimité l'ajout de trois points à l'ordre du jour, concernant :

- Demande de garantie d'emprunt – Prêt CDC PLUS-PLAI n°69062
- Décision modificative n°3
- Création de deux contrats d'accompagnement à l'emploi (CAE)

Délibération n° 2017-10-047

1°) Demande de garantie d'emprunt de Touraine Logement ESH à la commune de Saint Etienne de Chigny pour la construction de 6 logements individuels en prêt PSLA aux Terres Noires

A la lumière des informations complémentaires apportées par Mme Nathalie Bertin, directrice de Touraine Logement ESH, les conseillers municipaux sont invités à délibérer de nouveau sur les garanties d'emprunt.

Serge Darcissac s'étonne que la possibilité de recourir à un cautionnement alternatif n'ait pas été retenue par le bailleur.

Philippe Parent s'interroge sur la capacité de la commune à assumer le remboursement de l'emprunt en cas de défaillance de Touraine Logement.

Patrick Chalon indique qu'il est peu vraisemblable que le bailleur subisse une faillite générale.

Vu la demande formulée par Touraine Logement E.S.H. le 31 juillet 2017 ;

Vu l'article L.5211-10, L.2252-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le code la construction et de l'habitation et notamment les articles L.351-1 et suivants et R.331-1 à R.331-21 ;

Vu l'article 2298 du Code Civil ;

Vu le Contrat de Prêt n°1707020 en annexe signé entre l'ESH Touraine Logement ci-après l'emprunteur et la Caisse d'Epargne Loire Centre ;

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec deux voix contre, trois abstentions et 9 voix pour :

- **Article 1** : Le conseil municipal de Saint Etienne de Chigny accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 1 131 160,00 € souscrit par Touraine Logement E.S.H. auprès de la Caisse d'Epargne Loire Centre. Ce prêt PSLA est destiné à financer 6 logements en location accession à Saint Etienne de Chigny « Les Terres Noires ».

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

- **Article 2** : Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

- Durée du préfinancement : 24 mois maximum
- Durée maximale : 30 ans (non compris la période optionnelle de préfinancement)
- Échéances : annuelles
- Taux d'intérêt années 1 à 5 : Indexé sur l'Euribor 3 mois + marge de 0.75 %
- Taux d'intérêt années 6 à 30 : Indexé sur l'Euribor 3 mois + marge de 1.50 %

- **Article 3** : La garantie est accordée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour une durée totale du prêt, soit 24 mois maximum de préfinancement (optionnel) suivis d'une période d'amortissement de 30 ans maximum. Elle porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par Touraine Logement E.S.H. dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Il est précisé que si la durée de préfinancement retenue par l'emprunteur est inférieure à douze (12) mois, les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de cette période.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse d'Epargne, la collectivité s'engage à se substituer à Touraine Logement ESH pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- **Article 4** : Le conseil autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse d'Epargne Loire Centre et l'emprunteur.

Délibération n° 2017-10-048

2°) Demande de garantie d'emprunt de Touraine Logement ESH à la commune de Saint Etienne de Chigny pour la construction de 13 logements (8 PLUS – 5 PLAI)

Prêt CDC PLUS-PLAI n°69062

Vu la demande formulée par Touraine Logement E.S.H. le 3 octobre 2017 ;

Vu les articles L.2252-52-1 et L.2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 2298 du Code Civil ;

Vu le Contrat de Prêt n°69062 en annexe signé entre l'ESH Touraine Logement ci-après l'emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations ;

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec deux voix contre, trois abstentions et 9 voix pour :

- **Article 1** : Le conseil municipal de Saint Etienne de Chigny accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 1 408 600,00 € souscrit par Touraine Logement E.S.H. auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt n°69062 constitué de 2 lignes de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

- **Article 2** : La garantie est accordée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour une durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par Touraine Logement E.S.H. dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage à se substituer à Touraine Logement ESH pour son paiement, en renonçant

au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- **Article 3** : Le conseil s'engage pendant toute la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Délibération n° 2017-10-049

3°) Règlement de service Accueil de Loisirs sans Hébergement (ALSH)

Le maire présente Arnaud Pipiorski, responsable du service jeunesse. Ce dernier rappelle son parcours et présente ses objectifs pour la commune de Saint Etienne de Chigny.

La nouvelle rédaction du règlement de service de l'ALSH assouplit les délais d'inscription et d'annulation, les motifs d'annulation. Il précise que les quotients familiaux sont obtenus par la commune sur la plateforme CAFPRO. Le service met ainsi à jour les fiches familles deux fois par an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- VALIDE le règlement du service ALSH applicable à compter du 30 octobre 2017.

Délibération n° 2017-10-050

4°) Tarifs ALSH

Agnès DEMIK, adjointe aux finances, présente le projet de la commission finances réunie le 27 septembre 2017.

La grille tarifaire ALSH proposée tient compte des tarifs appliqués par l'ancienne association La Petite Récréée. L'objectif est de maintenir la prestation à tarifs quasi équivalents. Il est toutefois précisé que compte-tenu des incertitudes liées à la remise en question des TAP, le maintien hypothétique des emplois aidés et l'utilisation du service, ces tarifs feront l'objet d'une refonte en profondeur pour l'année scolaire 2018-2019.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- VALIDE la grille tarifaire ci-dessous

<u>Journée</u>				
Tranches de quotient familial	0 € < QF < 350 €	351 € < QF < 770 €	771 € < QF < 1 153 €	QF > 1 154 €
Coefficient	Plancher	QF x 1%	QF x 1.3%	QF x 1.4%
Participation journalière	3,50 €	3,51 € à 7,70 €	10,02 € à 14,99 €	16,16 € à 17 € (plafonné à 17 €)
Tarif horaire	0,318 € /h	De 0,319€ à 0,70 €/h	De 0,911 € à 1,363 €/h	De 1,47 € à 1,55 €
Accueil des enfants hors commune: 17 + 5 soit forfait de 22 euros par jour				
<u>Mercredi</u>				
Tranches de quotient familial	0 € < QF < 350 €	351 € < QF < 770 €	771 € < QF < 1 153 €	QF > 1 154 €
Coefficient	Plancher	QF x 0,545 %	QF x 0,71%	QF x 0,763%
Participation journalière	1,91 €	1,91 € à 4,20 €	5,47 € à 8,18 €	8,81 € à 9,27 € (plafonné à 9,27 €)
Tarif horaire	0,318 € /h	De 0,318€ à 0,70 €/h	De 0,911 € à 1,362 €/h	De 1,47 € à 1,55 €
Accueil des enfants hors commune: 9,27 + 5 soit forfait de 14,27 euros par jour				

Délibération n° 2017-10-051

5°) Tarifs municipaux

La commission finances propose de maintenir les tarifs 2017 pour l'année 2018 à l'exception de la garderie, des ventes d'herbe et des locations de parcelles dont le prix de la location est fonction de l'indice national des fermages.

Le tarif de la location de la salle du Bellay et de la salle du 14 Route de la Chappe à la demi-journée est créé à raison de 50 € de 9h à 12h et 50 € de 14h à 17h.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- VALIDE la grille tarifaire ci-jointe

Délibération n° 2017-10-052

6°) Plan de financement terrain multisport

Au vue de l'analyse des dernières offres, le conseil municipal est appelé à rectifier la délibération du 20 avril 2017 qui autorise le maire à solliciter des subventions pour la construction d'un terrain multisport.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- VALIDE le plan de financement :

Participation	Montant	
Centre National pour le développement sportif	4 720 €	8,06 %
Fonds de concours tour(s)plus équipements sportifs	26 908 €	45,97%
Fonds propres de la commune	26 908 €	45,97%
Montant total des travaux	58 536 €	100 %

Délibération n° 2017-10-053

7°) Convention amiable d'implantation de réseau de distribution publique d'énergie électrique

Dans le cadre de l'extension du réseau basse tension dans l'opération de Touraine Logement, le SIEIL, propriétaire du réseau de distribution publique d'énergie électrique, demande l'autorisation de faire passer 2 câbles réseau et 2 bornes sur les parcelles B287 et B 1689, propriétés de la commune.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- AUTORISE le maire à signer la convention ci-jointe.

Délibération n° 2017-10-054

8°) Délégation au Maire

L'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose désormais dans son alinéa 26 que le conseil municipal peut déléguer au maire la capacité de solliciter auprès de tout organisme financeur, l'attribution de subventions.

Il est proposé au conseil de déléguer au Maire la possibilité de demander à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales l'attribution de subventions étant précisé que cette délégation serait une délégation générale et concernerait toute demande de subvention en fonctionnement et en investissement, quels que soient la nature de l'opération et le montant prévisionnel de la dépense subventionnable sous réserve que cette dernière soit inscrite au budget.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- DECIDE en vertu de l'alinéa 26 de l'article L.2122-22 du CGCT de déléguer au Maire la possibilité de demander à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales l'attribution de subventions étant précisé que cette délégation est une délégation générale et concerne toute

demande de subvention en fonctionnement et en investissement, quels que soient la nature de l'opération et le montant prévisionnel de la dépense subventionnable sous réserve que cette dernière soit inscrite au budget.

Délibération n° 2017-10-055

9°) Décision modificative n°3

Afin de réajuster les crédits budgétaires en fonction de l'affectation finale des dépenses, le conseil municipal est appelé à valider la décision modificative ci-dessous.

DEPENSES INVESTISSEMENT				
Opération 10002 - Voirie et espaces verts		BP 2017	DM2	BP 2017 + DM2
2188	Autres immobilisations corporelles	2 750,00 €	350,00 €	3 100,00 €
Opérations non affectées		BP 2017	DM2	BP 2017 + DM2
2041511	GFP de rattachement: biens mobiliers, matériel, études	40 350,70 €	-350,00 €	40 000,70 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		43 100,70 €	0,00 €	43 100,70 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- VALIDE la décision modificative telle que présentée ci-dessus.

Délibération n° 2017-10-056

10°) Création de deux contrats d'accompagnement à l'emploi (CAE)

Vu la loi n°2008-1249 du 01/12/2008 généralisant le revenu de solidarité active et renforçant les politiques d'insertion ;

Vu le décret n°2009-1442 du 25/11/2009 relatif au contrat unique d'insertion,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- VALIDE la création de deux CAE à raison de 20h hebdomadaires
- PRECISE que la rémunération sera équivalente au SMIC
- AUTORISE le maire à signer les conventions à intervenir.

11°) Etat des décisions prises par la maire en vertu des délibérations des 10 avril 2014 et 19 juin 2014

Décision n°2017-002 du 9 mai 2017

Aiga – contrat de maintenance et d'assistance technique
Aspaway Claranet – hébergement internet Aspaway Claranet

Décision n°2017-003 du 5 septembre 2017

Convention d'occupation d'un local à usage de bureau – Conseil Départemental d'Indre-et-Loire

Décision n°2017-004 du 10 juin 2017

Conclusion d'un marché à procédure adaptée – Mission de maîtrise d'œuvre pour la mise aux normes et rénovation de l'école élémentaire

Décision n°2017-005 du 30 juin 2017

Conclusion d'un marché à procédure adaptée – Cession de licence de logiciels et mise à disposition de matériel informatique

Décision n°2017-006 du 29 septembre 2017

Conclusion d'un marché à procédure adaptée – location de matériel informatique et fourniture de logiciels

Décision n°2017-007 du 29 septembre 2017

Conclusion d'un marché à procédure adaptée – Coordinateur sécurité et protection de la santé

Décision n°2017-008 du 29 septembre 2017

Conclusion d'un marché à procédure adaptée – Contrôle technique

Décision n°2017-009 du 28 août 2017

Convention temporaire de mise à disposition gratuite de la salle Ronsard

12°) Informations et points divers

Service technique

Un jury municipal a retenu une candidature pour le poste aux espaces verts. La métropole assure désormais le processus de recrutement.

Chantier participatif Chifoumi :

Le chantier participatif pour la restauration des bords de Bresme et de l'ancien plan d'eau de l'île Buda aura lieu du 7 au 10 novembre. Toute la population est invitée à participer.

Métropole :

En raison des élections programmées à La Membrolle sur Choisille, le conseil communautaire sera probablement renouvelé courant 2018.

Congrès des Maires d'Indre et Loire

Le congrès des Maires se tiendra le 30 novembre au Vinci. Les conseillers sont invités à s'inscrire auprès du secrétariat général.

Organisation des temps périscolaires

Le service jeunesse prépare une enquête auprès des familles afin de recueillir l'avis de la population quant à l'organisation des rythmes scolaires.

Noël des Arts

Le Noël des arts se déroulera au Château de Beauvois le 2 décembre 2017.

Réseau téléphonique

Brigitte Besquent signale que le hameau de la Queue de Merluce est particulièrement mal desservi les opérateurs télécoms. Le Maire alertera le département et la métropole sur la signalisation et interpellera Orange sur ses projets d'extension.

La séance est levée à 22h00.

RECAPITULATIF DE SEANCE

Délibération n° 2017-10-047

Demande de garantie d'emprunt de Touraine Logement ESH à la commune de Saint Etienne de Chigny pour la construction de 6 logements individuels en prêt PSLA aux Terres Noires

Délibération n° 2017-10-048

Demande de garantie d'emprunt de Touraine Logement ESH à la commune de Saint Etienne de Chigny pour la construction de 13 logements (8 PLUS – 5 PLAI)

Prêt CDC PLUS-PLAI n°69062

Délibération n° 2017-10-049

Règlement de service Accueil de Loisirs sans Hébergement (ALSH)

Délibération n° 2017-10-050

Tarifs ALSH

Délibération n° 2017-10-051

Tarifs municipaux

Délibération n° 2017-10-052

Plan de financement terrain multisport

Délibération n° 2017-10-053

Convention amiable d'implantation de réseau de distribution publique d'énergie électrique

Délibération n° 2017-10-054

Délégation au Maire

Délibération n° 2017-10-055

Décision modificative n°3

Délibération n° 2017-10-056

Création de deux contrats d'accompagnement à l'emploi (CAE)

Etat des décisions prises par la maire en vertu des délibérations des 10 avril 2014 et 19 juin 2014

Décision n°2017-002 du 9 mai 2017

Aiga – contrat de maintenance et d'assistance technique

Aspaway Claranet – hébergement internet Aspaway Claranet

Décision n°2017-003 du 5 septembre 2017

Convention d'occupation d'un local à usage de bureau

Décision n°2017-004 du 10 juin 2017

Conclusion d'un marché à procédure adaptée – Mission de maîtrise d'œuvre pour la mise aux normes et rénovation de l'école élémentaire

Décision n°2017-005 du 30 juin 2017

Conclusion d'un marché à procédure adaptée – Cession de licence de logiciels et mise à disposition de matériel informatique

Décision n°2017-006 du 29 septembre 2017

Conclusion d'un marché à procédure adaptée – location de matériel informatique et fourniture de logiciels

Décision n°2017-007 du 29 septembre 2017

Conclusion d'un marché à procédure adaptée – Coordinateur sécurité et protection de la santé

Décision n°2017-008 du 29 septembre 2017

Conclusion d'un marché à procédure adaptée – Contrôle technique

Décision n°2017-009 du 28 août 2017

Convention temporaire de mise à disposition gratuite de la salle Ronsard